



Le lundi 23 mars 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de l'E.N. des Landes,

Vous avez prévu de tenir le CTSD de repli concernant les créations-suppressions de postes le jeudi 26 mars 2020 par visioconférence.

Nous mesurons bien l'inédit de la situation liée à cette crise sanitaire.

Nous savons l'importance technique de ce CTSD pour permettre à vos services de pouvoir travailler au mieux sur la préparation de rentrée ainsi que son incidence sur le mouvement des personnels.

Pour paraphraser notre ministre, qui évoquait alors l'enseignement, lors de sa conférence de presse du 14 mars 2020 : « Le CTSD à distance jamais ne peut remplacer le CTSD en présentiel ».

A l'inverse de ce gouvernement qui a détruit le paritarisme, nous accordons encore extrêmement d'importance aux instances restantes et à la confiance des collègues qui nous ont élus.

Ce nouvel outil numérique n'est pas la panacée.

Il ne permet pas de conduire de réels débats collectifs.

Lorsque vous faites des visioconférences, toute votre équipe est à vos côtés pour réfléchir et prendre des décisions ensemble.

Là chacun d'entre nous, sauf peut-être vous à la DSDEN, sera seul face à son écran sans la possibilité de consulter les autres pour réagir à vos propositions.

Les interruptions de séance ne pourraient pas fonctionner car nous ne pouvons pas nous joindre en même temps par téléphone.

Si ce mode de communication peut s'avérer pratique pour partager des informations, il ne nous semble pas propice à cette instance et aux enjeux que nous y mettons encore.

C'est pourquoi nous vous informons que nous ne siégerons pas à ce CTSD de repli.

Veillez agréer Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'E.N. des Landes, notre attachement au service public d'Education nationale.

Nicolas Fayemendy,
Co-secrétaire départemental FSU 40

Marc GUYON,
Secrétaire départemental FNEC FP-FO 40